

## REDEVANCE INCITATIVE

FIN DE L'ANNÉE TEST

**PASSAGE AU MODE BLOCCAGE**



### ÉTAPE 1 : 30 OCTOBRE 2023

- 1 Les bacs individuels non pucés ne sont plus collectés. Un autocollant *REFUS DE COLLECTE* leur est apposé afin que l'utilisateur contacte le service déchets.
- 2 Les colonnes ordures ménagères sont verrouillées et nécessitent un badge d'accès.
- 3 Disparition des bacs non pucés.
- 4 Pas de facturation des ouvertures ou des levées (année test).

### ÉTAPE 2 (FINALE) : 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

Début de la facturation à l'ouverture ou à la levée

Fin de la tolérance et refus de collecte pour :

- ➡ Le couvercle entrouvert.
- ➡ Le sac déposé en plus du bac au-dessus du couvercle.
- ➡ Le sac déposé en plus du bac à côté du bac.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Seuls les bacs pucés verrouillés avec la poignée tournée côté route sont collectés.
- Tous les autres bacs pucés sont collectés.
- Dépôt dans les colonnes ordures ménagères uniquement avec le badge.

Vous n'avez pas récupéré votre bac ou votre badge ? Contactez rapidement le service Gestion des déchets au  0800 72 49 79 ou [redevance.incitative@gardrhodanien.fr](mailto:redevance.incitative@gardrhodanien.fr)



Flashez-moi pour  
en savoir plus !